

Concours Agricole Départemental 2018

Règlement particulier à la race bovine Charolaise

Article 1 : Conditions à remplir par les animaux

Les animaux participant au concours devront être :

- conformes au règlement sanitaire du concours d'élevage des TERRALIES
- inscrits à l'état civil bovin de la race Limousine et munis de leur certificat d'inscription ;
- issus d'un élevage adhérent au Contrôle de croissance. Une dérogation peut être accordée aux élevages en phase de démarrage d'atelier (cf Art 2 du Règlement Général).

Article 2 : Participation au concours

Tous les animaux présentés devront concourir sur le ring.

Article 3 : Sections

La commission se réserve le droit de scinder des sections si le nombre d'animaux présentés dans la section est trop important, ou de regrouper des sections si le nombre d'animaux inscrits est insuffisant.

Âges indicatifs, susceptibles d'être modifiés par les organisateurs en fonction des engagements

Animaux mâles :

- section **M1**: Mâles de moins de 6 mois
- section **M2**: Mâles de 6 à 12 mois
- section **M3**: Mâles de 12 à 18 mois
- section **M4**: Mâles de 18 à 26 mois
- section **M5**: Mâles de plus de 3 ans

Animaux femelles

- section **F1**: Génisses de moins de 6 mois
- section **F2**: Génisses de 6 à 12 mois
- section **F3**: Génisses de 12 à 18 mois
- Section **F4**: Génisses de 18 à 30 mois
- section **F5**: Femelles de plus de 30 mois non suitées
- section **F6**: Vaches suitées

Article 4 : Prix de championnat

Ne pourront concourir aux prix de championnat que les animaux ayant obtenu un premier prix dans leur section.

Les prix suivants seront attribués :

- **Prix de championnat Veaux Mâles de l'année (1^{er} prix des sections M1 et M2)**
- **Prix de championnat Mâle (1^{er} des sections M3, M4 & M5)**
- **Prix de championnat Veaux femelles de l'année (1^{ère} des sections F1 & F2)**
- **Prix de championnat Génisses (1^{ère} des sections F3 & F4)**
- **Prix de championnat Femelle Adulte (1^{ère} des sections F5 & F6)**

Article 5 : Prix spéciaux

Le prix suivant pourra être attribué :

- **Prix de Synthèse** (vache indexée).

Le classement se fera par une synthèse entre conformation et qualification

Pour tous problèmes non prévus dans le règlement général ou le règlement du concours Charolais, une commission réunie sous l'égide du Président de la SDA, du Commissaire Général, et du Président du syndicat Charolais 22 statuera.